

Conditions Définitives



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme) de 750.000.000 d'euros

SOUCHE No : 2016-1

TRANCHE No : 1

**Emission de titres de créance d'un montant nominal total de 10.000.000 d'euros portant
intérêt au taux fixe de 1,10% l'an et venant à échéance le 24 mars 2026
(les "Titres")**

Prix d'Emission : 100 %

AGENT PLACEUR

GFI SECURITIES LIMITED

En date du 22 mars 2016

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 23 juin 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 15-303 en date du 23 juin 2015) et le supplément au prospectus de base en date du 25 février 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 16-0060 en date du 25 février 2016) relatif au Programme d'émission de Titres de créance de l'Emetteur de 750.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE (la "**Directive Prospectus**"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le supplément au Prospectus de Base sont disponibles (a) sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (<http://www.bas-rhin.fr/le-conseil-departemental/le-cd67/finances/programme-euro-medium-term-notes-emtn>) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Emetteur :	Département du Bas-Rhin
2	(i) Souche N :	2016-1
	(ii) Tranche N :	1
3	Devise :	Euros ("EUR")
4	Montant Nominal Total :	10.000.000 EUR
	(i) Souche :	10.000.000 EUR
	(ii) Tranche :	10.000.000 EUR
5	Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total
6	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 EUR
7	(i) Date d'émission :	24 mars 2016
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	24 mars 2016
8	Date d'Echéance :	24 mars 2026
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,10% par an
10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12	Options de Remboursement :	Non Applicable
13	(i) Rang :	Senior
	(ii) Date d'autorisation de l'émission :	Délégation du conseil départemental n°CD-2016-58 du 5 février 2016 relative à la stratégie de financement par l'emprunt pour 2016.
14	Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	1,10 % par an payable annuellement à échéance
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	le 24 mars de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance
	(iii) Montant (s) de Coupon Fixe :	1.100 EUR pour 100.000 EUR de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de (s) Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v) Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :	Base Exact/Exact-ICMA
	(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :	le 24 mars pour chaque année
16	Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable
17	Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
19	Option de Remboursement au gré des Titulaires :	Non Applicable
20	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	100.000 EUR Euros par Titre
21	Montant de Versement Echelonné :	Non Applicable
22	Montant de Remboursement Anticipé :	
	(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité	100.000 EUR par Titre

Anticipée (article 9) :

- (ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 6(f)) : Oui
- (iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) : Non Applicable

23 Rachat (Article 6(g)) Non

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24 Forme des Titres : Titres Dématérialisés

- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
- (iv) Exemption TEFRA applicable : Non Applicable

25 Place(s) Financière(s) (Article 7(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement : Non Applicable

26 Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) : Non Applicable

27 Masse (Article 11) : Applicable

Le nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

James-Ivan Schwartz
GFI Group
40-42, rue de la Boétie, 75008 Paris
France

Le nom et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :

Warren Sellam
GFI Group
40-42, rue de la Boétie, 75008 Paris
France

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

PLACEMENT

28 (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

(ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable

(iii) Commission de l'Agent Placeur : Non Applicable

(iv) Date du contrat de prise ferme Non Applicable

29 Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur :

GFI Securities Limited
Broadgate West 1 Snowden Street
London EC2A 2DQ
Royaume-Uni
Agissant par sa succursale située au 40-42 rue de la Boétie, 75008

Paris

30 Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique :

Réglementation S Compliance Category 1

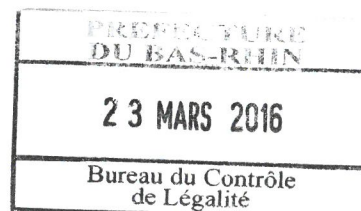
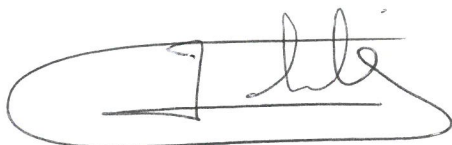
OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises sous le programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 750.000.000 d'euros du Département du Bas-Rhin.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.
Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Laurent SCHLERET, Directeur Général Adjoint des Services
Dûment autorisé



PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(i) Admission aux négociations : Non Applicable

(ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : Non Applicable

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne sont pas notés

Le Programme a fait l'objet d'une notation A+ par Standard & Poor's Credit Market Services France S.A.S. ("S&P")

S&P est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION]

« A l'exception des éléments fournis dans le chapitre « Informations Générales », à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif. »

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement : 1,10% l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN : FR0013141983

(ii) Code commun : 138629210

(iii) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
Euroclear France
66, rue de la Victoire
75009 Paris

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

(v) Livraison : Livraison franco

(vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : Non Applicable

(vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont : Non Applicable